
Cahier des charges pour l'accompagnement d'un panel
d'adhérents Adédom

**Accompagnement individuel des adhérents dans la réforme
Service autonomie à Domicile**

Programme de modernisation FAIRE – CNSA 2023 2026

19 février 2024

Avec le soutien de la



Contenu du cahier des charges

Le contact désigné pour le suivi de l'appel d'offres est :

Isabelle Herry, Responsable du Service Activité du domicile

i.herry@adedom.fr – 01 40 84 68 80

Lætitia Verdier, Secrétaire générale

PgmeCNSA.faire@adedom.fr – 01 40 84 68 61

Il est demandé aux soumissionnaires de s'adresser exclusivement à ces deux personnes pour toute demande relative à cet appel d'offres.

I. CONTEXTE

A. La fédération Adédوم

Adédوم résulte de la fusion de plusieurs réseaux au cours des quinze dernières années.

En 2002, ADESSA est née de la fusion de la FNAFAD (dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et la FNADAR (dont l'activité principale était l'aide aux Personnes Agées, Personnes Handicapées) et a accueilli de nouvelles associations de Services à la Personne.

En 2005, A DOMICILE naît de la fusion de la FNAID (anciennement « Aide aux Mères » créée en 1927, dont l'activité principale était l'aide aux familles à domicile) et l'UNACSS (dont l'activité principale était les services de soins infirmiers CSI et SSIAD).

Adessadomicile a été constituée le 1^{er} janvier 2010 par la fusion d'ADESSA et d'A DOMICILE. La fédération change de nom le 1^{er} janvier 2020 pour devenir Adédوم Fédération Nationale.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 300 adhérents, qui se caractérisent par une activité à but non lucratif, dans le secteur de l'aide et du soin à domicile auprès des familles, personnes âgées et personnes en situation de handicap.

Les associations du réseau emploient près de 22 500 salariés.

Acteur de l'économie sociale, la fédération est un regroupement d'employeurs associatifs, la fédération participe aux négociations concernant les conventions et accords collectifs de la branche de l'aide à domicile et du suivi de ces accords. Elle est depuis 2007, membre de l'Union syndicale de branche de l'aide à domicile (USB-domicile).

B. Un réseau hétérogène avec de fortes contraintes

Le réseau Adédوم peut se prévaloir de réaliser l'ensemble des activités du secteur de l'accompagnement à domicile : accueil de jour, soins, aide ou services à la personne, aide aux aidants. Il est présent sur l'ensemble du territoire et le lien direct de chaque adhérent avec la fédération permet à celle-ci d'être représentative, force de proposition et de mobilisation.

Au-delà des différences liées aux activités, ce réseau est très hétérogène du fait :

- des tailles de structures en termes de professionnels très différentes (de moins de 5 salariés à plus de 1000);
- de leur organisation du niveau de professionnalisation, de leur pénétration du marché ou encore de leur inscription dans leur environnement.

Les associations adhérentes d'Adédوم exercent leur activité dans un secteur soumis à de fortes contraintes liées au respect des politiques sociales et médico-sociales, au respect des réglementations et des normes en vigueur, à une gestion rigoureuse des budgets très dépendants de la puissance publique et à la prise en compte des demandes et besoins des personnes aidées.

Ces contraintes nécessitent :

- que les compétences des dirigeants soient consolidées,
- que l'organisation des structures soit optimisée
- et que les projets associatifs et stratégiques soient à la fois cadrés, pour indiquer le cap, et adaptables, pour faire évoluer les offres de services en fonction des besoins.

C. Présentation du programme de modernisation CNSA - FAIRE

Pour permettre à ses adhérents de répondre aux enjeux décrits ci-dessus, la Fédération a engagé avec l'aide de la CNSA une démarche de transformation de son réseau et de ses adhérents. Un premier programme de modernisation qui s'est déployé sur 2015-2021 a permis de moderniser l'équipement des associations, d'engager des démarches d'amélioration de la qualité, de coordination aide et soins, de professionnaliser les dirigeants pour les aider à mener des projets innovants et à améliorer leur management.

Le programme de modernisation et de professionnalisation CNSA – FAIRE 2023-2026, cohérent avec les valeurs et les principes promus par la charte fédérale, a pour ambition de poursuivre l'effort initié en 2015, en permettant aux SAAD adhérents et à la fédération Adédôm, d'appréhender l'ensemble des évolutions réglementaires qui d'imposent à eux, pour naviguer le plus sereinement possible vers l'avenir.

Une des actions du programme CNSA – FAIRE consiste à accompagner les adhérents dans la réforme SAD.

II. Accompagner les adhérents dans la mise en œuvre de la réforme SAD

La Fédération soutient la réforme SAD qui offre une nouvelle organisation présentant l'avantage pour le bénéficiaire/patient d'être face à un interlocuteur unique, en capacité de répondre à ses besoins d'aide et de soins ou, pour le moins, de l'orienter vers les bons interlocuteurs.

Reste que la mise en place des Services autonomie, empreinte d'une vraie complexité et génératrice de risques pour les SSIAD et les SAAD, doit faire l'objet d'un accompagnement devant permettre aux structures d'appréhender cette transformation profonde de l'offre.

Dans le même mouvement, cette transformation va nécessairement entraîner des injonctions de rationalisation de l'offre existante auxquelles les structures ne pourront répondre qu'en se restructurant. Cela entraînera une recrudescence de démarches de mutualisations et de rapprochements à partir de ces nouveaux enjeux et de ces nouveaux environnements.

A. Objectifs visés de l'appel d'offres

Votre intervention doit permettre de répondre aux objectifs suivants :

- Aider à la conduite du changement et des transformations liés à la réforme des services autonomie ;
- Accompagner les structures dans les démarches qu'elles pourraient entreprendre dans le cadre de leur transformation en services autonomie (rapprochement, fusion...)
- Accompagner le changement autour de la construction de la coordination entre l'aide et le soin ;
- Créer les conditions de réussite aux mutualisations et rapprochements identifiés, à l'appui des dynamiques territoriales résultant de la réforme.

B. Le contenu de l'accompagnement

Adédôm lance en parallèle de cet appel d'offre un appel à candidature auprès de son réseau afin de proposer l'accompagnement tel que décrits infra. Un objectif de 12 adhérents accompagnés est fixé pour 2024.

Trois types d'accompagnement se distinguent (sous forme de lot). Chaque type d'accompagnement peut faire l'objet d'une offre séparée.

Lot 1 : Accompagner les Saad PA/PH vers un SAD mixte

- Les accompagnements (jusqu'à 8 jours) à destination des Saad souhaitant devenir SAD mixte pour :
 - o Un appui à la transformation/création d'un service autonomie mixte ;
 - o Travailler sur la coordination pour des structures regroupant déjà SSIAD et SAAD.

Lot 2 : Renforcer la coordination pour les Spasad

- Les accompagnements de SPASAD déjà autorisés, afin de poursuivre et de renforcer la coordination entre aide et soin (maximum 4 jours)

Lot 3 : Accompagner les SAD aide vers la mutualisation

- Des accompagnements individuels (jusqu'à 4 j) pour des SAD Aide pour permettre de faire aboutir leur démarche de mutualisation/rapprochement.
- Des ateliers collectifs (plusieurs adhérents) avec le consultant pour réfléchir collectivement à des démarches de mutualisation (3 groupes d'adhérents ; pour chaque groupe : 2 ateliers de 0,5 j).

C. Livrables

Les livrables attendus :

- Un audit de situation pour chacune des associations
- Un plan d'actions comprenant des préconisations pour atteindre les objectifs de la réforme
- Un bilan de l'accompagnement qui permettra de renseigner les indicateurs nécessaires auprès de la Cnsa

D. Calendrier prévisionnel et suivi des travaux

Appel d'offres	19 février
Clôture de l'offre	8 mars
Audition des prestataires et choix définitif	18 mars après midi
Suite à l'audition, transmission par écrit des modifications apportées à l'offre	20 mars
Réunion de lancement	Semaine 13
Démarrage des travaux	Début avril

L'action sera pilotée par Isabelle Herry et Lætitia Verdier pour la fédération Adédom. Le calendrier précis de suivi des travaux sera établi lors de la réunion de lancement.

Des points d'étapes seront réalisés tout au long de la prestation.

III. CRITERES DE SELECTION

La fédération se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à projets [et de sélectionner plusieurs prestataires pour la réalisation des accompagnements décrits dans ce présent cahier des charges].

Le(s) prestataire(s) non retenu(s) ne peut(vent) prétendre à aucune indemnité.

Le choix du ou des prestataire(s) s'appuiera notamment sur les critères suivants classés par ordre d'importance :

- La compréhension de la problématique

- La connaissance du secteur de l'aide et de l'accompagnement à domicile et de ses enjeux et des associations et de leurs spécificités
- Les références de l'équipe et les capacités d'intervention sur l'ensemble des 4 thèmes, une expertise plus poussée dans l'un des 4 étant bienvenue
- La qualité de la méthodologie proposée
- La disponibilité d'une équipe pouvant intervenir sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM dans un calendrier contraint
- Le rapport qualité/prix

Une audition des candidats ayant présenté une offre jugée pertinente au regard des critères ci-dessus, est fixée le **18 mars après midi**.

IV. CONTENU DES OFFRES DE SERVICES

Les propositions commerciales devront comprendre une présentation du soumissionnaire, la description de l'équipe engagée dans l'intervention, l'expertise, le niveau de connaissance [préciser les attendus par exemple, secteur aide à domicile, équipes autonome, référentiel qualité HAS.....], ainsi que l'organisation retenue pour la réalisation de la mission.

Cette présentation s'accompagnera de la présentation de réalisations pertinentes dans le domaine concerné, au cours des 3 dernières années : références de la structure, objectifs et modalités d'intervention, équipe mobilisée avec les CV des intervenants, budget de la mission réalisée.

Le soumissionnaire décrira dans l'offre de service la démarche qu'il suivra pour répondre aux objectifs fixés dans ce cahier des charges ainsi que les moyens et les ressources affectés.

L'offre de service comprendra un budget détaillé des coûts en mentionnant le nombre de jours/personne et les prix unitaires pratiqués. Le tarif journalier ne pourra dépasser **1300 € TTC/jour**.

Les coûts de l'accompagnement, doivent inclure toutes les dépenses liées à l'accomplissement de l'intervention telles que frais de déplacement, d'hébergement, acquisition de fournitures, ...

Enfin, l'offre de service comprendra un calendrier détaillé de réalisation de l'action.

V. DATE LIMITE DE TRANSMISSION ET MODALITES

Les offres de services devront être transmises en format numérique par envoi par courriel ou envoi par un service d'envoi volumineux en ligne au plus tard le **8 mars 2024 20h**. Aucune proposition parvenue au-delà de cette date ne pourra être retenue.

VI. PROPRIETE DE L'OFFRE DE SERVICE, PROPRIETE INTELLECTUELLE DES ELEMENTS LIES A LA MISSION

L'offre de service présentée ainsi que les documents afférents demeurent la propriété exclusive d'Adédom et ne seront pas retournés aux soumissionnaires.

L'ensemble des livrables décrits en II.C deviendront, à leur livraison, la propriété exclusive d'Adédom.

VII. COUT DE PREPARATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Tous les coûts de préparation des offres de service sont à la charge exclusive des soumissionnaires.